

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Montauban (82000)

Réponses de Pierre Mardegan, au nom de la liste « OSONS MONTAUBAN »

— le 17/02/2020 à 16:01 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Nous nous engageons à travailler avec les acteurs de la ville et avec l'association Monta'Vélo82 en particulier. C'est une méthode générale que nous appliquerons dans tous les cas.

Action n°2 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo en engageant sans plus tarder les actions prévues au schéma directeur cyclable et en résorbant les points noirs identifiés dans le cadre du baromètre FUB.

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : en s'engageant par exemple à donner une place au vélo sur le Pont Vieux ou le boulevard Blaise Doumerc

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Action n°7 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°8 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°10 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Action n°11 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

La généralisation de la vitesse de circulation à 30 km/h en cœur de ville est bien notre objectif. La généralisation à l'ensemble de la commune ne peut pas être envisagée bien sûr.

Action n°12 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Avec la même limite que pour la question précédente

Action n°13 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action louable, nous ne pouvons nous engager sans étude plus approfondie.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé pas seulement à la gare et uniquement réservé aux abonnés les jours de semaine, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°15 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°16 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°17 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°18 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action louable, nous ne pouvons nous engager sans étude plus approfondie.

Action n°19 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°21 : je ne m'engage pas

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Louable mais potentiellement démagogique :)

Action n°22 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°23 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°24 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". tous les ans lors de la semaine de la mobilité

Action n°25 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Action n°26 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°27 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°28 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : journée d'animation, plan de mobilité d'entreprises ou inter-entreprises, etc.

Commentaires généraux

Rappel de notre position exprimée dans La Dépêche du Midi :

Le vélo s'invite de plus en plus dans le quotidien des Montalbanais. Cependant, nombreux sont ceux qui y renoncent en raison de la dangerosité du réseau et du manque de liaisons interurbaines. La création d'un réseau vélo structurant est donc un sujet essentiel. Outre la nécessité de construire de nouvelles pistes dans un rayon de 5km autour du centre, des aménagements s'imposent :

- Sécuriser les cyclistes, à travers une séparation stricte des modes de déplacement, un élargissement des pistes, le traitement des discontinuités et la généralisation du 30km/h en centres-bourg.
- Assurer la continuité et la lisibilité des cheminements cyclistes par une indication au sol efficace. Le cheminement cyclable est trop fréquemment interrompu au niveau des croisements et ronds-points.
- Multiplier les places de stationnement pour vélos sur l'espace public et construire des parcs de stationnement vélos longue durée, sécurisés et couverts pour les résidents.
- Mener une politique d'incitation financière et de sensibilisation sur les bienfaits du vélo. Pourquoi ne pas intégrer l'apprentissage du vélo dans les activités périscolaires, pour se déplacer en toute sécurité en mode urbain ?